

<ul style="list-style-type: none"> o le dimanche 24 mars 2013 o 2 réunions 	Championnats de La Réunion des Maîtres en bassin de 25 m	<ul style="list-style-type: none"> o à la Possession
<ul style="list-style-type: none"> o catégories : Maîtres, 25 ans et + (1988 et avant) 		
<ul style="list-style-type: none"> o plage d'engagement sur Extranat : du 11/03/2013 au 19/03/2013 o publication des engagés : 20/03/2013 		

- **Type de compétition :** Compétition d'animation
- **Gestion informatique :** La gestion de la compétition est à la charge de du comité avec l'outil ExtraNat pocket
- **Intégration des résultats sur site web:** gérée par le comité et/ou la FFN via ExtraNat.
- **Ouverture de la compétition :** Compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN
- **Date et horaire de la réunion technique :** dimanche 24 mars 2013 à 8h30
- **Équipements :** Bassin de 25 m ; 4 couloirs, Chronométrage manuel ; Bassin de récupération ; infirmerie (oxygénothérapie, DSA)
- **Médical :** Présence d'un médecin de compétition
- **Détail des épreuves :**
 - nage libre : 50 m, 100m, 200m, 400m, 800m
 - dos : 50 m, 100m, 200m
 - brasse : 50 m, 100m, 200m
 - papillon : 50 m, 100m, 200m
 - 4 nages : 100m, 200m

Toutes les épreuves sont disputées classement au temps

Le cas échéant les épreuves pourraient être complétées, toutefois le programme devra être définitif avant la période des engagements.

- **Jury :** Le jury est constitué par le comité selon les règles FFN. La date limite pour la transmission par les clubs de la liste des officiels est fixée au mardi 19 mars 2013.
- **Mode de qualification :** nageuses et nageurs âgés de plus de 25 ans, nés en 1988 et avant.
- **Modalités d'engagement :** nombre d'épreuve illimité sans limite de temps d'engagement. A la suite de la réunion technique il ne pourra plus y avoir de modification dans les engagements.
 - **frais d'engagement :** 2,50 € par épreuve. Cette mesure est applicable, à l'exception des forfaits faits sur justificatif médical, si les forfaits n'ont pas été déclarés au minimum 45 minutes avant le début programmé de chaque réunion concernée.

- **Pénalités :**
 - **forfait non déclaré :** 12 € par épreuve
- **Récompenses :** 1 médaille pour les trois premières de chaque épreuve dames, 1 médaille pour les trois premiers de chaque épreuve messieurs
- **Transmission et publication des résultats :** compétition traitée par le comité
 - **Date de publication sur site Internet du comité :** Lundi 25 mars 2013
 - **Date limite de réclamation :** À partir du jour de la publication Internet et dans un délai n'excédant pas une semaine, soit le lundi 1er avril 2013, les clubs sont à même de saisir le comité sur les éventuelles anomalies de traitement post-compétition
 - **Date de validation définitive :** Passé le délai d'une semaine après la date limite de réclamation, les résultats et classements sont arrêtés définitivement pour toutes les parutions

Programme et horaires
(OP = ouverture des portes ; DE = début des épreuves)

Dimanche 24 mars 2013

OP : 8 h 00 – DE : 9 h 30	OP : 14 h 00 – DE : 15 h 00
1 - 50m papillon dames	17 - 50m nage libre dames
2 - 50m papillon messieurs	18 - 50m nage libre messieurs
3 - 200m brasse dames	19 - 200m dos dames
4 - 200m brasse messieurs	20 - 200m dos messieurs
5 - 100m dos dames	21 - 100m brasse dames
6 - 100m dos messieurs	22 - 100m brasse messieurs
7 - 100m nage libre dames	23 - 200m nage libre dames
8 - 100m nage libre messieurs	24 - 200m nage libre messieurs
9 - 200m papillon dames	25 - 50m dos dames
10 - 200m papillon messieurs	26 - 50m dos messieurs
11 - 50m brasse dames	27 - 200m 4 nages dames
12 - 50m brasse messieurs	28 - 200m 4 nages messieurs
13 - 100m 4 nages dames	29 - 800m nage libre dames
14 - 100m 4 nages messieurs	30 - 800m nage libre messieurs
15 - 400m nage libre dames	
16 - 400m nage libre messieurs	